

1. INTRODUCTION

Le rapport de gestion est rédigé conformément aux articles 94 à 96 du code des sociétés.

Le Port de Bruxelles, a augmenté de 2,7% son chiffre d'affaires passant de 9.210.614€ à 9.459.882,75€.

Le Port a adapté ses règles d'évaluation, par décision du conseil d'administration du 27 janvier 2017, ceci, conformément à la circulaire du 15 novembre 2007 visant à faire appliquer les règles comptables prévues par l'Ordonnance organique portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle du 23 février 2006 (OBBCC).

Afin de rencontrer une des réserves émises par la Cour des Comptes lors de la certification des comptes, le Port a réalisé un inventaire complet de son patrimoine immobilier en répertoriant les différentes parcelles cadastrales afin de reconstituer les montants portés à l'actif du bilan. Deux analyses ont été faites, la première concerne la réévaluation des terrains et des bâtiments du Port et a été réalisée par l'agence Jonas Lang Lasalle ; la deuxième porte sur l'évaluation comptable des murs de quai et a été menée par KPMG suivant la méthodologie présentée au conseil d'administration du 1er décembre 2017. Dans le cadre de cet exercice global de réévaluation du patrimoine, le Port a annulé la plus-value de 10.417.803,57€ datant de la création de la société en 1993 et concernant des plus-values de 1930 et 1945 et a comptabilisé, suite aux réévaluations expliquées ci-dessus, une nouvelle plus-value de 246.470.691,01€. Cette plus-value aura bien évidemment un impact sur les ratios calculés ci-après.

Au niveau de la gestion des risques, les provisions pour litiges 2017 sont maintenues et ce, à une valeur correspondant à 50 % des sommes réclamées conformément aux règles d'évaluations. Certaines provisions ont été revues à la baisse, d'autres à la hausse suite à l'évolution de certains dossiers.

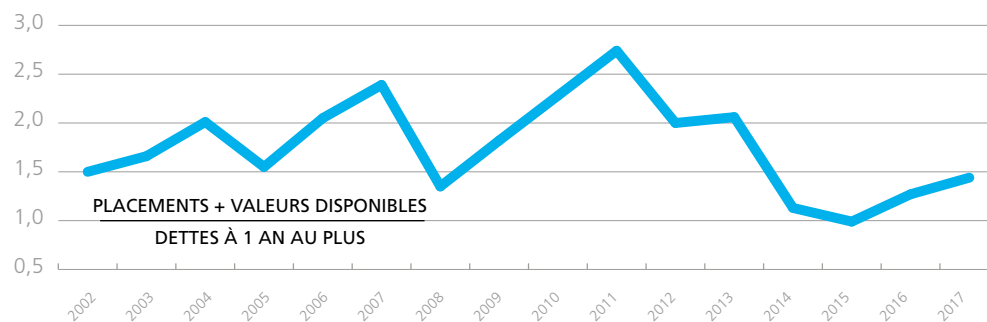
Durant l'année 2017, le Port a réalisé des travaux de dragage pour un montant de 2.481.331,77€.

Du point de vue des risques et incertitudes auxquels la société pourrait être confrontée, les dotations régionales constituent un élément important de la structure de gestion du Port de Bruxelles. Le Port a reçu, en 2017, 18.982.001€ de dotations de la Région.

Enfin, il est à noter que le Port de Bruxelles n'a pas d'activités de recherche et de développement et qu'aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

Ci-dessous quelques ratios pertinents calculés depuis l'an 2002 :

LE RATIO DE LIQUIDITÉ ABSOLUE

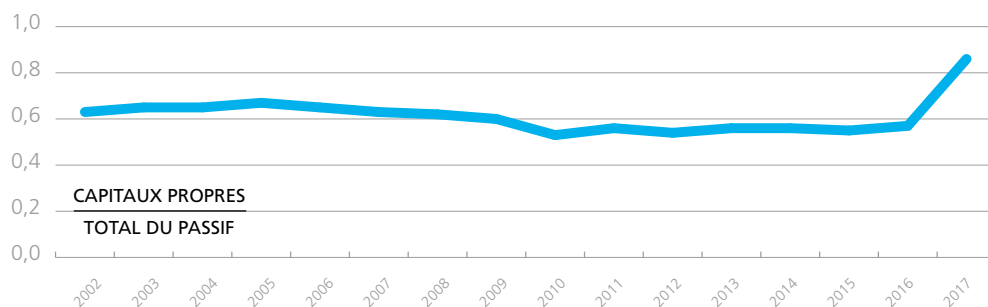


Ce ratio montre dans quelle mesure le Port peut faire face à ses dettes à 1 an au plus avec ses liquidités.

Il est à noter que depuis 2011, le compte de transit ayant été requalifié en « autres créances », nous avons également repris ce montant dans le calcul pour être cohérent avec les autres années.

Nous constatons une augmentation de ratio par rapport à 2016. En effet, l'entreprise adjudicataire n'a pas pu réaliser tous les travaux prévus pour les chantiers relatifs au village de la construction et au terminal à passagers ; dès lors, le Port n'a pas pu payer la totalité des travaux prévus en 2017, ce qui a eu un impact sur notre trésorerie.

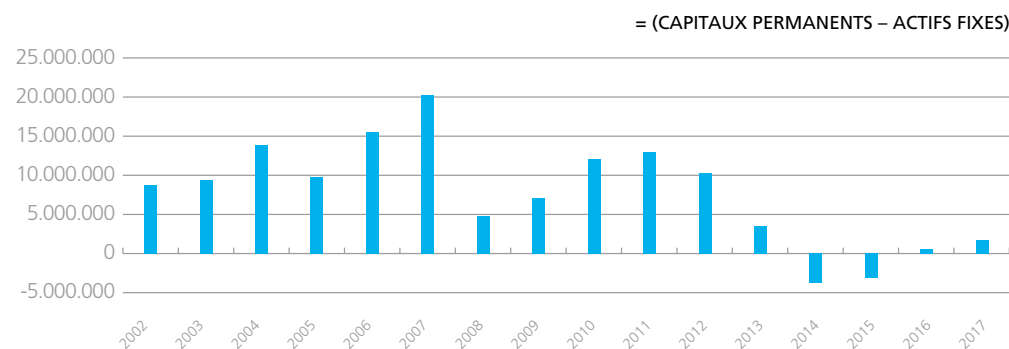
RATIO DE SOLVABILITÉ GÉNÉRALE (ratio d'autonomie financière)



Le ratio de solvabilité est en forte hausse par rapport aux années précédentes. Les capitaux propres ont augmenté en 2017 par rapport à 2016 suite à la réévaluation de tous les biens immobiliers du Port comme expliqué ci-dessus et à l'augmentation des subsides en capital. Cela s'explique par la réception des factures des deux grands projets du Port (village de la construction et projet terminal à passagers). Ceux-ci étant en cours de réalisation, le Port n'a pas encore effectué d'amortissements sur les montants des travaux déjà exécutés.

LE FONDS DE ROULEMENT

Les fonds propres sont constitués par la partie inaliénable des capitaux élargie aux «réserves» et «provisions».



Le fonds de roulement est positif, ce qui s'explique par une hausse des capitaux permanents par rapport à 2016.

LE RATIO D'ENDETTEMENT

L'endettement bancaire représente 5% du passif soit 10% de moins qu'en 2016. Cette forte diminution s'explique par l'augmentation du pied de bilan qui a augmenté suite à la réévaluation des biens immobiliers du Port. Le Port n'a proportionnellement pas beaucoup d'emprunts en cours. Il est important de préciser que suite à la consolidation du Port, la capacité d'emprunt est limitée, tout emprunt du Port impactant automatiquement le périmètre de consolidation régional.